



ACCOMPAGNEMENT À LA VAE Validation des Acquis de l'Expérience

OBJECTIF :

Accompagner les candidats, de la définition du projet jusqu'aux épreuves de validation devant le jury

Pour les diplômes du CAP au BTS dans les secteurs professionnels :

Productions agricoles, équipement pour l'agriculture, transformation, commercialisation, aménagement de l'espace et protection de l'environnement, activités hippiques, élevage et soins aux animaux, services, animation, transformation alimentaire, forêt, agroéquipement.

La VAE, c'est quoi ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme sans avoir à suivre un cursus de formation, en faisant valider ses expériences professionnelles, sociales ou de formation, bénévoles ou salariées.

L'accompagnement, pourquoi ?

Démontrez vos compétences par la rédaction d'un dossier de validation et lors d'un entretien avec le jury.

Pour cela, choisissez et détaillez les situations professionnelles attendues par le jury en fonction du diplôme visé.

Pour vous aider, les CFPPA du Réseau Génération Grand' R vous proposent d'être accompagné-e par une personne référencée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) des Pays de La Loire.

Quelles démarches en amont ?

Avoir suivi un entretien-conseil gratuit en contactant votre CFPPA de proximité. Ceci implique une démarche préalable de demande d'inscription auprès de la DRAAF SRFD via un dossier de demande de recevabilité à la VAE (CERFA N°12818*02).

L'accompagnement est mis en œuvre dès réception de votre courrier de recevabilité par une personne référente VAE du CFPPA.



Modalités pratiques et inscription

Contactez le centre pour planifier le premier rendez-vous d'information sur la prestation d'accompagnement.



Conditions d'accès

- Avoir validé son dossier d'inscription et de financement de la démarche VAE
- Satisfaire à l'entretien conseil organisé par le centre



Public concerné - Pré-requis

- Toute personne engagée dans la vie active, quel que soit son statut :
 - les salariés (en CDD, CDI, intérim.)
 - les non salariés (exploitants agricoles, artisans, commerçants, travailleurs indépendants...)
 - les agents publics (titulaires ou non)
 - les demandeurs d'emploi (indemnisés ou non)...
- Justifier d'au moins 1 an d'expérience (en continue ou non) en rapport direct avec la certification visée

Quelles étapes ?

• Phase de conseil : 1 RDV

Le premier entretien conseil, gratuit, informe le candidat sur les procédures de la VAE. Il permet de vérifier si le candidat relève bien de ce type de validation et de l'orienter sur la ou les qualifications adaptées à sa situation.

• Phase d'accompagnement : 5 RDV

- Mise en place d'un échéancier
- Aide à l'appropriation du dossier de validation
- Présentation du référentiel du diplôme visé
- Exploration des expériences et aide à l'analyse du parcours d'expérience
- Rédaction progressive du dossier
- Préparation à l'entretien d'une heure avec le jury

Un accompagnement renforcé de 6 heures supplémentaires peut être proposé au candidat en fonction de ses besoins.

Comment ?

L'accompagnement alterne des phases d'entretien avec l'accompagnateur et de travail personnel.

Les entretiens individualisés peuvent se dérouler au centre de formation et/ou à distance.



Date

Toute l'année en continue



Durée

15 heures à planifier sur mesure avec le candidat



Intervenants

Référents VAE des CFPPA



Financement

- par l'Opérateur de Compétences (OPCO), dans le cadre du budget de formation de l'entreprise
- en sollicitant une aide financière auprès de son conseiller emploi (Pôle emploi...)
- par le candidat en utilisant son compte CPF



Nos atouts

Le Réseau des CFPPA Pays de la Loire - Génération Grand'R.
Un réseau habilité de proximité



Des accompagnateurs experts du conseil, des référentiels, de la démarche de VAE



Une offre d'accompagnement sur-mesure.



Une solide expertise de l'accompagnement des parcours et de la formation.



Une aide pour mobiliser les financements adaptés à votre situation.

Vos Contacts en Pays de la Loire



01 CFPPA Agriscoparc Laval
341 route de Saint Nazaire
CS 81319
53013 Laval Cedex
Tél : 02 43 68 24 97
cfppa.laval@educagri.fr
www.agricampus-laval.fr

04 CFPPA Segré
2 Boulevard Léon Mauduit
49500 Segré-en-Anjou Bleu
Tél : 02 41 61 05 30
cfppa.segre@educagri.fr
www.lefresne-angers-segre.fr

02 CFPPA AgroCampus La Germinière
La Germinière
72700 Rouillon
Tél : 02 43 47 07 54
cfppa.rouillon@educagri.fr
www.agrocampus-lagerminiere.fr

03 CFPPA Nantes Terre Atlantique
5 rue de la Syonnaire - CS 60117
44817 Saint-Herblain
Tél : 02 40 94 26 66
cfppa.nantes-terre-atlantique.fr
www.nantes-terre-atlantique.fr

05 CFPPA Angers-Le Fresne
BP 43627
49036 Angers cedex 01
Tél : 02 41 68 60 03
cfppa.angers@educagri.fr
www.eap49.educagri.fr

06 CFPPA Edgard Pisani
BP 10007 - Route de Méron
49260 Montreuil-Bellay
Tél : 02 41 40 21 30
cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr
www.pisani49.fr

07 CFPPA Nature
Allée des Druides
85035 La Roche sur Yon cedex
Tél : 02 51 09 82 92
cfppa.la-roche-sur-yon@educagri.fr
www.lyceenature.com